

ALSH

Accueil des enfants scolarisés
De 3 à 12 ans

Mercredis (hors vacances scolaires),
Petites et grandes vacances scolaires
*Les enfants scolarisés en 6^{ème} ne sont pas
accueillis sur les mercredis
(hors vacances scolaires)



Modalités d'Inscriptions 2020-2021

(Valable du 01/09/2020 au 31/08/2021)



Accueil des Jeunes
De 11 à 17 ans
Vacances Scolaires

*Hors Vacances de Noël et une partie du mois d'août

Le dossier annuel d'inscription permet à votre enfant d'accéder aux activités proposées par l'ALSH et/ou l'Espace Jeunes pour l'année 2020-2021. Sous réserve de places disponibles.

Dossier annuel

Compléter le dossier d'inscription Annuel : Une fois par année scolaire et par enfant

Rendez-vous sur votre Espace Citoyens / Identifiez-vous

Cliquer sur « Créer une inscription » et sélectionner « Dossier Annuel ALSH et Espace Jeunes 2020-2021 »

Glisser les pièces à fournir suivantes dans les cases correspondantes :

- ✓ Attestation d'assurance extrascolaire – Responsabilité civile – Individuelle Accident 2020-2021
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Attestation d'hébergement valable)
- ✓ Fiche Unique de Renseignements (à télécharger sur la première page du dossier en ligne)
- ✓ Fiche Sanitaire (à télécharger sur la première page du dossier en ligne)
- ✓ Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019

Non obligatoire : à défaut de présentation le tarif le plus élevé sera appliqué.

Comment s'inscrire ?

Un bulletin d'inscription est mis en ligne sur votre Espace Citoyens. Il est à renseigner nominativement pour chaque enfant. Cliquer sur « Créer une inscription » et sélectionner le bulletin de la période souhaitée. Après avoir validé votre demande, cliquer sur « Mes réservations » pour renseigner vos souhaits.

Pour les mercredis : A partir du 30/05/2020 et ce durant toute l'année en fonction des places disponibles

Pour les vacances scolaires : aux dates et heures précisées dans le calendrier de fonctionnement ci-après

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de réserver minimum 2 jours pour les petites vacances et 2 jours par semaine pour les vacances d'été.

La validation de la demande : Le bulletin sera traité : Une réponse sera mentionnée sur votre Espace Citoyens. (Cliquer sur « Echanges à lire ») Dans le cas d'une indisponibilité de place, votre enfant sera inscrit sur liste d'attente. Tout bulletin d'inscription sans dates réservées sera annulé.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous à : secretariatanimation@boucbelair.fr

Pour les familles n'ayant pas d'accès Internet : Un accueil est prévu de 10h à 12h en mairie, le premier jour de l'inscription.

Les modifications et/ou annulations

Les Mercredis : Une demande exceptionnelle d'annulation peut être effectuée sur votre Espace Citoyens au plus tard 8 jours avant. Il convient de noter que 3 absences non justifiées ou non signalées entraînent une résiliation de l'engagement.

Vacances Scolaires : Vous avez la possibilité d'effectuer la démarche en ligne uniquement pendant la période d'inscriptions. Rendez-vous sur « Mes Réservations ». Toutes les demandes au-delà de ce délai seront communiquées et traitées par le prestataire (sous réserve de places disponibles)

Le fonctionnement

Horaires de l'ALSH Les Mercredis et Vacances Scolaires (Espace Virginie DEDIEU et / ou Annexe Les PINS)

Accueil : 7h30 à 9h00 / Activités : 9h à 17h00 / Départ : 17h00 à 18h30

Horaires de l'Espace Jeunes (Espace Virginie DEDIEU)

Accueil : 7h30 à 9h00 / Activités : 9h à 17h00 / Départ : 17h00 à 18h30

A savoir : Le projet pédagogique est consultable sur place. Les enfants sont tenus d'être présents sur la journée. L'encadrement des enfants est assuré par des animateurs diplômés selon la législation en vigueur.

Les Tarifs

Le tarif est calculé selon le QF : 1/12^{ème} du revenu fiscal de référence / Nombre de parts

Tranches selon le QF	Participation pour une journée ALSH Repas et goûter compris Remboursement des frais de restauration et de goûter sous présentation d'un certificat médical sous 8 jours. *Prix de la journée – 5.64€*			Participation pour une journée Espace Jeunes Repas et goûter non fournis Journée remboursée sous présentation d'un certificat médica Sous 8 jours		
	Habitants de la Commune	Hors Commune hébergés	Hors Commune	Habitants de la Commune	Hors Commune Hébergés	Hors Commune
QF ≤ 460€	7,70€	15€		3,80€	9,80€	
460€ ≤ QF ≤ 610€	11,50€			4,90€		
610€ ≤ QF ≤ 800€	13€			6,50€		
800€ ≤ QF ≤ 1050€	14,30€			8,70€		
1050€ ≤ QF ≤ 1500€	14,50€		19€	9,20€		19€
QF > 1500€	15€		21€	9,80€	21€	

Le Calendrier de fonctionnement

Vacances Scolaires	Ouverture des Inscriptions en ligne à partir de 10h00 Guichet Mairie de 10h à 12h	Remise du dossier avant le :	Clôture des Inscriptions
Automne 2020 Du 19/10 au 30/10	Samedi 19 septembre	18/09/2020	Dimanche 04 octobre
Fin d'Année 2020 Du 21/12 au 31/12	Samedi 21 novembre	20/11/2020	Dimanche 06 décembre
Hiver 2021 Du 22/02 au 05/03	Samedi 23 Janvier	22/01/2021	Dimanche 07 février
Printemps 2021 Du 26/04 au 07/05	Samedi 27 mars	26/03/2021	Dimanche 11 avril
Été 2021 A partir du 07/07	Samedi 22 mai	21/05/2021	Dimanche 20 juin
Inscriptions pour les Mercredis 2021-2022		Le Samedi 05 juin 2021 à partir de 10h00 sur votre Espace Citoyens Guichet Mairie : de 10h à 12h00	

Les Contacts

<p>Service Jeunesse Modalités Administratives</p> <p>Espace Virginie Dedieu Chemin Jacques-Yves Cousteau / 13320 Bouc Bel Air 04.42.22.93.04. secretariatanimation@boucbelair.fr Renseignements, inscriptions, absences justifiées</p>	<p>Le Prestataire Animation / Santé</p> <p>Espace Virginie Dedieu Chemin Jacques-Yves Cousteau / 13320 Bouc Bel Air 06.22.07.43.26</p> <p>Accueil de l'enfant, projet pédagogique, réservations hors périodes d'inscriptions, santé...</p>
--	--

Service de la Régie Unique Facturation / Paiements / Attestations

Service Scolaire / Mairie de Bouc Bel Air
04.42.94.93.76

scolaire@boucbelair.fr

Vos factures sont disponibles le 15 du mois suivant vos consommations sur votre Espace Citoyens. Le règlement s'effectue en ligne par carte bancaire. Un guichet est disponible, en mairie, du lundi ou vendredi de 8h à 16h30 pour les règlements par chèques, espèces et ANCV.